



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services bancaires

Question écrite n° 48139

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la hausse et les inégalités des tarifs bancaires. Une nouvelle fois, l'UFC-Que choisir dénonce les pratiques bancaires en France. Le constat tiré de cette enquête démontre non seulement une inflation importante des tarifs bancaires, l'existence de réelles inégalités selon les établissements mais aussi un manque d'information loyale des banques aux consommateurs malgré l'adoption de la loi bancaire en juillet 2013, qui a permis de limiter les frais et de les plafonner. En effet, une liste de différents services les plus utilisés par les clients des banques a été dressée, tel que les abonnements internet, les cartes classiques à débit immédiat, les virements en agence, les assurances de moyen de paiement (AMP), ou encore les tenues de compte. Il en ressort une augmentation des prix de ses services et l'existence de réelles disparités des tarifs pratiqués depuis la précédente étude faite par l'association en octobre 2010. Bien que les abonnements internet ont vu leur prix baissés d'autres services ont largement augmentés comme le coût du retrait "déplacé" (retrait au distributeur d'un autre réseau) ou encore les frais annuel de tenue de compte qui ont respectivement augmenté de 67,9 % et 98,8 %. Ainsi il aimerait donc savoir si de nouvelles mesures vont être prise afin de limiter une nouvelle inflation et d'harmoniser les frais bancaires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48139

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 776

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)